



2018

CODES D'ÉTHIQUE

Document de gestion

Table des matières

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit :	3
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR	4
Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit :	4
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ARBITRE	5
Un officiel efficace et compétent doit donc:	5
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR	6
Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit:	6
CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT	7
Le parent s'engage à :	7
CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR.....	8
Pour obtenir le maximum de profit de La Crosse, tout joueur devra:	8

CODES D'ÉTHIQUE

Version présentée au Conseil d'Administration
2018-09-21

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des membres du CA. Ils ont la responsabilité ultime des décisions concernant le sport de La Crosse pratiqué au Québec. Le membre du CA est la personne clé qui doit garantir les principes directeurs de gérance.

Pour bien remplir son rôle, le membre du CA doit :

1. S'efforcer d'adopter un comportement et une attitude exemplaire exempt de violence ou d'harcèlement, conformément à la politique pour contrer le harcèlement et la violence.
2. Utiliser un langage poli et respectueux.
3. S'abstenir de toute forme de violence.
4. Éviter à tout prix de se mettre en situation de conflit d'intérêt, c'est à dire, faire preuve d'impartialité en toutes circonstances.
5. Être indépendant et impartial, et ne pas être influencé par l'intérêt propre, la pression extérieure, l'espoir de toute compensation ou la crainte des critiques.
6. Toujours orienter les actions dans le respect des règlements et des objectifs fixés par le CA.
7. Protéger en tout temps l'image de la FCQ et veiller particulièrement au respect des principes d'équité, d'intégrité et de transparence.
8. Se comporter de manière transparente, professionnelle et respectueuse, mais également de bonne foi et dans l'intérêt de la FCQ.
9. Se rallier aux décisions et les orientations prises par le CA.
10. Soutenir en tout temps le CA par son comportement et son attitude.
11. Respecter de manière appropriée le caractère confidentiel des affaires traitées.
12. Prendre le temps d'assister à des réunions et faire preuve de diligence concernant la préparation et le suivi de telles réunions, ainsi que la participation à ces dernières.
13. Promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
14. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse.

Je _____, m'engage à respecter le Code d'éthique du CA de la FCQ.

Signature : _____

Date : _____

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du sport de La Crosse pratiqué au Québec. L'administrateur local, régional ou provincial est la personne clé qui doit garantir que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et s'assurer que La Crosse poursuive des fins éducatives et sociales.

Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit :

1. S'efforcer d'adopter un comportement et une attitude exemplaire exempt de violence ou d'harcèlement.
2. Reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions.
3. S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités de la FCQ soit offerte à toutes les joueuses et tous les joueurs de Crosse, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté.
4. S'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par la FCQ.
5. Promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
6. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe et éliminer les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du sport de La Crosse.
7. Promouvoir chez tous les bénévoles (entraîneurs, officiels et administrateurs) la participation à des stages de perfectionnement.
8. Valoriser et exiger le respect envers les officiels.
9. Prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes lors de la pratique de La Crosse.
10. S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur.
11. Dans les limites de ses responsabilités, maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés à La Crosse.
12. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de la FCQ.

Je _____, m'engage à respecter le Code d'éthique de l'administrateur

Signature : _____

Date : _____

CODES D'ÉTHIQUE

Version présentée au Conseil d'Administration
2018-09-21

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ARBITRE

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des joueurs. Pourtant, les décisions des officiels sont souvent la source de nombreuses frustrations. Leurs jugements font rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé.

Un officiel efficace et compétent doit donc:

1. S'efforcer d'adopter un comportement et une attitude exemplaire exempt de violence ou d'harcèlement, conformément à la politique pour contrer le harcèlement et la violence.
2. Connaître parfaitement et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité.
3. Suggérer la modification des règles de façon qu'elles correspondent au niveau d'aptitude et à l'âge des joueurs.
4. Condamner toute tricherie comme contraire à l'esprit sportif.
5. Condamner toute utilisation de la violence en pénalisant les infractions sans tarder.
6. Être constant et cohérent dans ses décisions en accordant à chaque période et à chaque match une importance égale.
7. Donner avec courtoisie et tact les explications et les interprétations dont les entraîneurs et les capitaines ont besoin.
8. S'efforcer constamment de s'améliorer et de partager son savoir et ses expériences avec ses collègues.
9. Coopérer avec ses confrères, avoir de la considération pour les officiels secondaires.
10. Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des joueurs.
11. Ne jamais tenter de compenser pour une erreur déjà commise et continuer d'arbitrer avec calme et confiance.
12. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants. Ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou autre membre de la Fédération de Crosse du Québec.

Je _____, m'engage à respecter le Code d'éthique de l'arbitre

Signature : _____

Date : _____

CODES D'ÉTHIQUE

Version présentée au Conseil d'Administration
2018-09-21

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et La Crosse comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit:

1. S'efforcer d'adopter un comportement et une attitude exemplaire exempt de violence ou d'harcèlement, conformément à la politique pour contrer le harcèlement et la violence.
2. Connaître et respecter les règles de La Crosse et les défendre en tout temps.
3. Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs.
4. Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
5. Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer à La Crosse et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs.
6. Ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres.
7. Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueurs.
8. Apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
9. Avoir des exigences raisonnables envers les joueurs pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités.
10. Toujours se rappeler que l'objet du sport de La Crosse n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues.
11. Éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueurs et les sensibiliser aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.
12. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de la Fédération de Crosse du Québec.

Je _____, m'engage à respecter le Code d'éthique de l'entraîneur

Signature : _____

Date : _____

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

La Fédération de Crosse du Québec s'engage à ce que toutes les joueuses et tous les joueurs de son réseau puissent participer à des activités de Crosse dans un environnement accueillant et sans danger, qui encourage et favorise leur développement global.

Les parents ont une énorme influence sur les expériences des joueurs dans le sport. La relation d'un athlète avec ses parents et la façon dont ses parents se comportent lors des activités sportives déterminent la qualité de l'expérience d'un jeune sportif.

Dans ce code, le terme « parents » désigne les « parents et tuteurs ». Ce code s'applique à tous les parents qui sont membres de la FCQ ou dont les enfants sont membres de la FCQ. Les parents respecteront ce code en tout temps durant les activités de Crosse.

Le parent s'engage à :

1. S'efforcer d'adopter un comportement et une attitude exemplaire exempt de violence ou d'harcèlement, conformément à la politique pour contrer le harcèlement et la violence.
2. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les administrateurs, les officiels.
3. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié
4. Éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
5. Ne jamais oublier que leurs enfants jouent à La Crosse pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
6. Encourager leurs enfants au respect l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe.
7. Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse.
8. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif.
9. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
10. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
11. Ne jamais tourner en ridicule un enfant à cause d'une faute commise ou qu'il a perdu la partie.
12. Encourager leurs enfants par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.

Je _____, parent de _____,
m'engage à respecter le Code d'éthique des parents.

Signature : _____

Date : _____

CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

Pour bénéficier au maximum de la pratique de La Crosse au sein de la Fédération de Crosse du Québec, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif.

L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique La Crosse. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu

Pour obtenir le maximum de profit de La Crosse, tout joueur devra:

1. S'efforcer d'adopter un comportement et une attitude exemplaire exempt de violence ou d'harcèlement, conformément à la politique pour contrer le harcèlement et la violence.
2. Jouer pour s'amuser en se rappelant que La Crosse n'est pas une fin mais un moyen.
3. Observer rigoureusement les règles du jeu et de l'esprit sportif.
4. Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels.
5. Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis.
6. Toujours rester maître de lui afin que La Crosse, un sport physique, ne devienne pas un sport brutal et violent.
7. Avoir une conduite exemplaire sur et hors du terrain où La Crosse est pratiquée en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
8. Apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers.
9. Respecter ses entraîneurs et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
10. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
11. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
12. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de la Fédération de Crosse du Québec.
13. Éviter toute consommation de boissons alcoolique, de drogues ou toute consommation de produits de dopage sportif.

Je _____, m'engage à respecter le Code d'éthique du joueur.

Signature : _____

Date : _____

CODES D'ÉTHIQUE

Version présentée au Conseil d'Administration
2018-09-21